

## AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

### **Avis de vacance de postes de secrétaires médicaux devant être pourvus par mutation ou détachement**

NOR : SJS0840463V

Dix-huit postes de secrétaire médical à pourvoir par mutation ou détachement, conformément aux dispositions de l'article 32 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990, modifié, sont vacants au centre hospitalier universitaire de Toulouse (Haute-Garonne).

Peuvent faire acte de candidature, les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics.

Les demandes doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au directeur du centre hospitalier universitaire de Toulouse, direction de la formation, Hôtel-Dieu Saint-Jacques, 2, rue Viguerie, TSA 80035, 31059 Toulouse Cedex, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.